



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 05 Avril 2018

Question n°11

Bail avec COVED

L'an deux mille dix-huit, le **05 Avril 2018** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 26 Mars 2018

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Éric PARROT, Eliane FARNY.

Était représenté : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Éric PARROT, Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Didier SANSIG à Eliane FARNY.

Étaient Excusés : Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU

Étaient Absents : Michel TRITRE

Secrétaire de séance : Catherine METRAL

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	25

Vote		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0

Date de Convocation : 26 Mars 2018

Date d'affichage : 12 Avril 2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 13/09/2018



ID : 090-200075133-20180405-11_05042018-DE

DELIBERATION

Vu la délibération du 14 Septembre 2017 attribuant le marché relatif « à la collecte des ordures ménagères et assimilés, à la collecte sélective et à l'exploitation d'un service de déchèteries » à l'entreprise COVED SAS,

Dans le cadre du marché 2017-02 SICTOM 90 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés, à la collecte sélective des déchets ménagers recyclables, à l'exploitation d'un service de déchèteries, l'attributaire du marché, en l'occurrence COVED, a pour obligation d'établir la base d'exploitation dans les anciens locaux du SICTOM sis au 13B rue de Giromagny à Etuefont (90 170).

La mise à disposition des anciens locaux concerne la partie bureaux d'environ 50 m² et la partie « garage » d'environ 300 m².

Il est à noter que le SICTOM conserve l'usage exclusif de la salle de réunion afin d'y entreposer du matériel lui appartenant.

Cette mise à disposition fait l'objet du versement d'un loyer de 600 euros HT par mois. L'ensemble des charges d'entretien courant, les divers impôts, taxes et redevances sont à la charge de COVED.

Les travaux d'entretien courant sont à la charge de COVED.

Les travaux mettant en jeu la structure du bâtiment seront du ressort du SICTOM.

Afin de pouvoir facturer ce loyer mensuel à COVED, il est nécessaire de conclure un bail avec ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- De valider le montant du loyer mensuel de 600 € HT
- D'autoriser le Président à signer le bail de location avec la société COVED.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 10/09/2018

et de la publication le 13/09/2018